



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLUZUNET en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

**Étaient présents** : Noël LE CORRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Thierry CONNAN, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Patricia LE QUERE, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN-LE LANN, conseillères municipales ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : - Nadine DERRIEN-SCRUIGNEC

- Benoit LE CARLUER qui donne procuration à Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUERE est nommée secrétaire de séance.

O-O

*Délibération n° 27.06.01*

### **AUGMENTATION INFÉRIEURE A 10% DE LA DUREE HEBDOMADAIRE** **D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET DE 26 H 30 à** **28 HEURES SEMAINE SUR 35 HEURES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Technique permanent exerçant les fonctions d'A.T.S.E.M. et polyvalence à temps non complet,

- de 26 heures 30 à 28 heures sur 35 heures par semaine en raison d'un nombre d'heures complémentaires réalisées régulièrement devenant récurrentes. (*la Durée Hebdomadaire Semaine de l'Agent étant calculée sur le calendrier scolaire annuel*).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : De porter à compter du premier septembre deux-mil vingt-quatre, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'une ATSEM à l'école :

- de 26 H 30/35 H (*temps de travail initial*) à 28 H/35 h (*temps de travail modifié*)

**Article 2** : D'affilier l'agent à la Caisse Nationale Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

Pour extrait conforme,  
Le Maire





## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLUZUNET en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

**Étaient présents** : Noël LE CORRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Thierry CONNAN, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Patricia LE QUERE, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN-LE LANN, conseillères municipales ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : - Nadine DERRIEN-SCRUIGNEC

- Benoit LE CARLUER qui donne procuration à Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUERE est nommée secrétaire de séance.

O-O

*Délibération n° 27.06.02*

### MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DU CENTRE CULTUREL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un règlement pour l'utilisation des locaux du Centre Culturel avec un règlement d'utilisation du site annexé à la présente délibération.

Le site dénommé « Centre Culturel de Pluzunet » se compose :

1. D'une médiathèque
2. D'une salle d'informatique
3. D'une salle multifonction (auditorium)
4. D'une salle d'arts plastiques
5. D'une salle de réunion
6. D'un espace extérieur avec zones enherbées, table et jeux pour enfants
7. D'une aire de stationnement pour véhicules et vélos

Le Conseil Municipal après avoir lu le règlement et en avoir délibéré,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

##### **De Donner son accord**

- Pour la mise en place d'un règlement entre la Commune de Pluzunet et l'utilisateur du site selon la demande de réservation d'une des salles du Centre Culturel (médiathèque, auditorium, salle informatique, salle de réunion, salle d'arts plastiques) ;

#### **Article 2 :**

##### **Autorise le Maire**

- à mettre en application et à signer le règlement du site culturel qui sera applicable à compter du 20 juillet 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire





## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLUZUNET en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

**Étaient présents** : Noël LE CORRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Thierry CONNAN, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Patricia LE QUERE, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN-LE LANN, conseillères municipales ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : - Nadine DERRIEN-SCRUIGNEC

- Benoit LE CARLUER qui donne procuration à Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUERE est nommée secrétaire de séance.

O-O

*Délibération n° 27.06.03*

### ASSOCIATIONS 2 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 2 demandes de subventions pour l'année 2024 par les associations suivantes :

- 1) Basket Ploumilliau demande **175 €** (en fonction du nombre d'adhérents pluzunétois, soit : 25 €/adhérent) ;
- 2) L'Union Sportive de Pluzunet demande **800 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer les subventions demandées aux 2 associations :

- 175 € (cent soixante-quinze euros) à Basket Ploumilliau ;
- 800 € (huit cents euros) à l'Union Sportive de Pluzunet.

**Article 2 :** D'inscrire la dépense totale de **975 €** (neuf cent soixante-quinze euros) en section de fonctionnement, compte 65748 sur l'exercice budgétaire 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

